



Communiqué de presse  
Avril 2019

## **CARTO Amiante : des valeurs d'empoussièrement de références et des préconisations associées pour des interventions en SS4 toujours plus sûres**

Plus de 20 ans après son interdiction totale en France, l'amiante demeure un enjeu majeur de santé publique et de santé au travail, notamment dans le domaine de la Construction.

Forts de ce constat, les acteurs de la prévention ont décidé d'unir leurs efforts.

Signataires en 2014 d'une convention de partenariat, la DGT, l'OPPBTP et l'INRS pour la branche AT/MP ont présenté en 2017 une première série de résultats et de préconisations issus d'une campagne de mesurage d'empoussièrement.

Cette campagne s'est poursuivie pour atteindre une ampleur sans précédent grâce à la mobilisation des artisans et des entreprises du BTP accompagnés de grands donneurs d'ordre. Elle donne lieu aujourd'hui à la publication d'un second rapport mettant en avant les nombreuses avancées enregistrées. Ainsi, 11 situations de travail courantes sont abordées à travers des fiches détaillées claires et simples d'utilisation.

### **Des résultats toujours plus encourageants**

Le second rapport CARTO Amiante est issu de mesures d'empoussièrement réalisées sur près de 324 chantiers, menées par 155 entreprises, et de l'analyse de 11 situations de travail, dont 6 nouvelles (en gras) : **perçage de dalles et revêtements de sol, recouvrement de dalles et revêtements de sol, vissage et dévissage sur dalles de sol, décollement de quelques dalles de sol**, perçage de peinture ou enduit intérieur, découpe/démontage par outils manuels de canalisation en amiante ciment, démontage déconstruction de toiture, démoussage de toiture, **perçage de colle carrelage faïence, grattage de colle carrelage faïence, perçage enduit façade extérieure**.

Les résultats sont très positifs et encourageants. Ils montrent de faibles niveaux d'empoussièrement : 10 processus de niveau 1 (empoussièrement inférieur à 100 fibres/litre) et un processus de niveau 2 (empoussièrement compris entre 100 et 6 000 fibres/litre), ce qui traduit la mise en œuvre de processus de travail maîtrisés.

Cette situation met en évidence également qu'il existe des solutions opérationnelles simples en matière de prévention du risque amiante pour les travaux d'entretien.



### Un outil encore plus efficace

Le nouveau format du rapport, avec des résultats par processus, apporte une plus grande valeur ajoutée aux entreprises. Les fiches détaillées par situation, claires et simples, comportent pour chacune les valeurs de références et préconisations associées pour faciliter l'utilisation.

Ainsi, CARTO Amiante favorise et facilite des interventions réussies impliquant des matériaux amiantés.

CARTO Amiante répond au meilleur intérêt des salariés, des entreprises et des donneurs d'ordre, en conjuguant préservation de la santé des intéressés, performance des chantiers et protection de l'environnement.

### Une initiative pérenne

La publication de ce rapport s'inscrit dans le cadre de la convention entre la DGT, l'OPPBTP, et l'INRS pour la branche AT/MP. La campagne de mesurage des empoussièrtements a été menée avec 4 organisations professionnelles du BTP : CAPEB, FFB, FNTP et SCOP BTP. L'objectif était :

- d'établir un protocole de mesurage adapté aux interventions de courte durée ;
- de fournir aux entreprises une cartographie des empoussièrtements constatés, qui constituera une véritable base de données de référence sur laquelle les entreprises pourront s'appuyer ;
- d'accompagner les entreprises, en particulier les TPE/PME, et leurs salariés, ainsi que les donneurs d'ordres, par des conseils appropriés en matière de protection collective et individuelle établis sur la base de résultats reconnus.

Une réelle dynamique est lancée ! Elle conduit la DGT, l'OPPBTP et la branche AT/MP de la sécurité sociale à poursuivre le projet. Ce dernier sera élargi à de nouvelles situations de travail afin d'enrichir la base de données et de permettre aux employeurs de conduire leur estimation du risque amiante.

Le rapport Carto Amiante est téléchargeable sur les sites [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr), [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) et [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

### A propos de la DGT

Au sein du ministère du travail, la Direction Générale du Travail a, parmi ses missions, celle d'améliorer les relations et les conditions de travail dans les entreprises et de faire progresser la qualité et l'effectivité du droit du travail. Elle fixe les grandes orientations de la politique du travail, élabore et fait évoluer les normes juridiques et techniques nationales en matière de droit du travail. Son rôle est également de veiller à l'application effective de celui-ci. Pour cela, la DGT appuie et anime le système d'inspection du travail, dont elle pilote l'action en sa qualité d'autorité centrale.

En matière de prévention des risques professionnels, la DGT définit les règles de protection de la santé et de sécurité au travail et les orientations de la politique publique dans ce domaine. Elle transpose le droit communautaire en la matière et contribue à son application en France. Elle met en œuvre les plans gouvernementaux, pour les domaines qui relèvent de ses compétences, notamment le plan santé au travail 2016 - 2020 (PST3) et le plan d'action interministériel amiante.

En 2018, l'inspection du travail a effectué 11.515 interventions dans le cadre de l'action prioritaire amiante : visites de chantiers de désamiantage, interventions au siège des entreprises, examen des plans de retrait et des modes opératoires, contrôle des organismes de formation à la prévention et des laboratoires accrédités. En 2019, les chantiers de couverture seront également ciblés, ainsi que les déchetteries, l'objectif étant de 20 000 interventions

### A propos de l'OPPBTP

**L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP)** a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr) pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr) !

Retrouvez toute l'information de la prévention sur [www.oppbtp.com](http://www.oppbtp.com)



### A propos de l'Assurance Maladie - Risques professionnels (branche AT/MP)

Acteur clé de la santé au travail, à l'écoute des employeurs et des salariés, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles. Branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) de la Sécurité sociale, elle agit au service de 19 millions de salariés dans plus de 2 millions d'entreprises. Avec son réseau de caisses présentes sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle dispose pour cela de leviers d'incitations financières qu'elle peut actionner au bénéfice de la prévention des risques professionnels. La branche AT/MP prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

Pour mener ses actions, l'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie également sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention.
- Eurogip qui identifie les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail en Europe et à l'international et représente la branche pour l'élaboration des normes européennes et internationales.

### A propos de l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) ; [www.twitter.com/INRSfrance](https://www.twitter.com/INRSfrance)

### Contacts presse

#### Direction Générale du Travail

Clémentine NEGRO  
01 44 38 26 75  
[dgt.com@travail.gouv.fr](mailto:dgt.com@travail.gouv.fr)

#### OPPBTP

CLC Communications  
Jérôme SACZEWSKI, Christelle GRELOU, Ingrid  
JAUNET  
01 42 93 04 04  
[j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com); [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com);  
[i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)

Solange DELPECH  
01 46 09 26 76  
[solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:solange.delpech@oppbtp.fr)

#### INRS

Marie-Eva PLANCHARD  
01 40 44 14 40  
[marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr)

#### L'Assurance Maladie - Risques professionnels

Delphine SENS  
01 72 60 22 88  
[delphine.sens@assurance-maladie.fr](mailto:delphine.sens@assurance-maladie.fr)